



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 14 AU 20 AVRIL 2020

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

	MARDI 14	MERCREDI 15	JEUDI 16	VENDREDI 17	SAMEDI 18	DIMANCHE 19	LUNDI 20
SOUPE 0,90€	SOUPE AUX CŒURS DE LAITUE	VELOUTÉ DE CHAMPIGNONS	BOUILLON DE BŒUF TOMATE/ VERMICELLE	VELOUTÉ DE POIREAUX	SOUPE DE LÉGUMES	CRÈME DE CHOU- FLEUR	SOUPE AUX RADIS
ENTRÉE	TOMATE MOZZARELLA ou TERRINE DE LÉGUMES	BETTERAVES ROUGES ou SALADE DE LA MER	DUO DE SALADE VERTE ou POISSON MAYONNAISE	QUICHE LORRAINE ou SAUCISSON À L'AIL	SALADE DE RADIS ou RILLETES DE THON	TERRINE DE CAMPAGNE ou CŒURS DE PALMIERS/MIMOSA	SALADE COMPOSÉE ou POMMES DE TERRE EN SALADE
PLAT OU PLAT UNIQUE	BŒUF BOURGUIGNON ou CORDON-BLEU	SAUTÉ DE DINDE AU CURRY ou PAUPIETTE DE POISSON	MANCHONS DE CANARD CONFITS ou SAUTÉ DE VEAU MARENGO	PAVÉ DE HOKI SAUCE BEURRE BLANC ou RÔTI DE PORC	BOULETTES D'AGNEAU À L'ORIENTALE ou OMELETTE AUX LARDONS	SAUTÉ DE LAPIN CHASSEUR ou SAUMON BÉARNAISE	ESCALOPE VIENNOISE ou PETIT SALÉ
LÉGUME	GRATIN DE PÂTES ou GARNITURE DE CÉLERI	CHOU-FLEUR ou PURÉE DE POMMES DE TERRE	NAVETS BRAISÉS ou FLAGEOLETS	POMMES DE TERRE VAPEUR ou JARDINIÈRE DE LÉGUMES	SEMOULE ou HARICOTS BEURRES	POÊLÉE DE LÉGUMES ou RÂPÉ DE POMMES DE TERRE	PURÉE DE CAROTTES ou LENTILLES
FROMAGE	CANCOILLOTTE ou EDAM	SAINT BRICET ou GALET DE LA LOIRE	YAOURT NATURE ou COMTÉ	BÛCHE MÉLANGE ou TOMME NOIRE	SAINT MARCELLIN ou FOURNOLS	CARRÉ FRAIS ou MUSTER	SAINT NECTAIRE ou FROMAGE BLANC
DESSERT	FRUIT ou CHAUSSON AUX POMMES	CRÈME DESSERT ou ANANAS AU SIROP	LIÉGEOIS CAFÉ ou CHARLOTTE AUX FRUITS	FRUIT ou ÎLE FLOTTANTE	SALADE DE FRUITS ou FROMAGE FRAIS FRUITÉ	FRUIT ou TARTE AU CHOCOLAT	SEMOULE AU LAIT ou FRUIT
PAIN 0,54€ (si besoin cocher la case ci-contre) ☐							

En cas d'Absence, prévenir le plus rapidement possible ADMR TOURNUS AU 03 85 21 92 73 ou La Cuisine de Jacquotte au 03 85 72 28 67

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures à l'avance (sauf hospitalisation d'urgence) si celle-ci a bien été déclarée.

ATTENTION: Nous vous demandons d'être au maximum présent(e) au moment de l'heure de passage. Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de Sécurité Alimentaire.

En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés